



N° 20-0599 /MFPTPS/SG

Ouagadougou, le 30 JUIL 2020

COMMUNIQUE

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale a l'honneur de rappeler aux travailleurs et aux employeurs des secteurs public et privé que, conformément à l'article 2 de la loi N°079-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant institution des fêtes légales et événements à caractère historique au Burkina Faso, la journée du **vendredi 31 juillet 2020** qui consacre la célébration de la fête de l'Aïd El Kébir ou Tabaski est chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale souhaite **une bonne et heureuse fête de l'Aïd El Kébir à tous les musulmans du Burkina Faso.**

Pour le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale et par délégation le Secrétaire Général et par intérim, le Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Soumaïla GAMSORE'.

Soumaïla GAMSORE

